

de surtiré et qu'il a remboursé en entier. Les comptes étaient connus des directeurs, mais ces comptes sont réglés. Nous nous plaignons de ce que des comptes ont été surtirés hors notre connaissance.

M. Boyer. — M. Leclaire, depuis la suspension de la banque, a pris l'habitude de jouer avec les mots comme avec les fonds de la banque."

En anglais on dit :

Short and sweet.

En français on dit : *touché, mon vieux !*

Enfin, la liquidation est ordonnée et va commencer.

Pendant les loisirs qu'elle nous procurera, nous allons traverser la rue St Jacques, si vous le voulez bien.

Juste en face, il y a une autre façade où se lit en lettres d'or : "Compagnie du Gaz de Montréal," et qui, sans piller les citoyens, trouve le moyen de leur faire tirer la langue *ad libitum*.

Derrière cette façade, il y a une binette que je connais bien mais que peu d'entre vous connaissent ; on ne voit généralement de cette compagnie que les billets verts ou jaunes qui arrivent tous les trois mois.

Un va leur en conter de *vertes* pour les faire rive *jaune*.

DUROC.

CHOSE COURANTE

On a pu lire dans les journaux de Montréal, il y a quelques jours, le fait divers suivant :

"Un jeune homme nommé Alexis St-Laurent, âgé de 15 ans, est venu trouver le Recorder à qui il demande de la protection. Le pauvre garçon vient de Rimouski, où il a perdu récemment ses parents. Venu à Montréal, il s'est trouvé sans ressources. Il serait heureux d'avoir un emploi. Le Recorder a envoyé le jeune St-Laurent à l'École de Réforme, en attendant qu'on lui trouve un protecteur."

N'est-ce pas navrant !

Voilà un pauvre gamin qui n'a qu'un tort : celui d'être orphelin.

Allez ! en prison, vaurien ! graine de misérable ! semence de pendard !

Qui est-ce qui m'a fichu un gaillard aussi

subversif ! Orphelin, c'est déjà pas mal, mais orphelin sans le sou, orphelin dans la dèche ! ah ! non. La société n'a pas besoin de toutes ces vipères-là.

En prison, galopin ! C'est bien malheureux que l'on ne puisse utiliser la potence vacante de Shortis.

Les crève-la-faim qui nous viennent des quatre points cardinaux l'orneraient pittoresquement.

Ce n'est pas le Recorder qui mérite un blâme. Il n'a pas le choix des moyens de corriger les imperfections de notre système.

Mais que dire de notre administration religieuse et laïque ? Que dire d'un gouvernement assez criminel pour ne laisser à un magistrat d'autres ressources que la prison pour aider un malheureux. Est-ce un vieillard, un infirme ou un enfant qui meurent de faim ? Au clou ! Et ça y est.

On masque cette lâche monstruosité par l'hypocrisie suivante : Le Recorder a dû envoyer l'enfant à l'École de Réforme, en attendant qu'on lui trouve un protecteur.

Un protecteur ! Qui le cherche, ce protecteur ? Où est-il ? Y a-t-il un exemple dans le passé qui autorise les âmes tendres à croire que cet enfant abandonné sera recueilli, que ce petit perdu sera sauvé ?

Hélas ! Au malheur d'être pauvre et d'être orphelin, le pauvre enfant devra ajouter la flétrissure de la prison.

C'est abominable.

Mais à quoi servent donc les saints établissements qui nous arrachent des sommes fabuleuses ? A quoi bon les frères, les sœurs, les frocs et les cornettes de toutes formes, de tous noms, qui pullulent au milieu de nous comme verminé sur tête de galeux, si un enfant abandonné ne peut trouver un abri et une croûte qu'à la prison.

Et même à la prison, les bons très chers frères ne l'accueillent pas gratuitement. Le gouvernement subventionne ces pieuvres dans des proportions scandaleuses, et les dites pieuvres pressurent encore leurs prisonniers à l'aide d'un travail forcé dont ils encaissent le produit.